

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Rapport du représentant de la ville au Conseil d'Administration de PROCIVIS AQUITAINE SUD pour l'année 2008.

M. LACASSAGNE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne est actionnaire de Procivis Aquitaine Sud (ex-Crédit immobilier Aquitaine Sud) à hauteur de 1,93 % du capital social, qui s'élève à 376 000 €. Son statut est celui d'une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Cet établissement exerce des activités de holding de promotion immobilière. Procivis Aquitaine Sud consolide :

- un pôle crédit avec la Financière de l'Immobilier Sud Atlantique recouvrant l'activité financière du groupe,
- et un pôle promotion immobilière avec la Compagnie Immobilière Sud Atlantique (CISA) qui recouvre l'activité immobilière du groupe à travers des filiales qui ont pour objet la construction de maisons individuelles, le lotissement et la promotion immobilière.

Conformément aux dispositions de l'article L. 215-1-2 du code de la construction et de l'habitation, Procivis Aquitaine Sud est tenue d'employer chaque année une somme au moins égale au tiers du bénéfice distribuable du dernier exercice à son activité « missions sociales ». La convention signée avec l'État prévoit ainsi que les SACICAP s'engagent à atteindre en six ans (à compter du 1^{er} janvier 2008), en fonction de leurs moyens financiers, un objectif collectif de financement de ces missions sociales compris entre 200 et 300 M€, soit un montant de 35 M€ pour 2008.

S'agissant de Procivis Aquitaine Sud, son engagement pour 2008 a été fixé à 267 365 €, au-delà de l'obligation légale (259 608 €) et s'est concrétisé à travers :

- ✓ Les missions sociales dans le cadre de la politique locale du logement :

Depuis 2006, sept conventions de partenariat ont été mises en place permettant à 119 bénéficiaires d'accéder à un logement ou de s'y maintenir (PACT HD du Pays basque, Conseil général des Pyrénées Atlantiques, Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays basque, Point info famille).

- ✓ Les prêts « missions sociales » financés en 2008 :

17 dossiers ont été financés pour un montant de 210 432 € (prêt avec frais de gestion limités à 0,60% et respectant la norme bancaire d'endettement de 33 % de l'emprunteur). Les financements concernent l'accession très sociale à la propriété pour 18 %. Le reste des financements a été accordé aux propriétaires occupants pour des dossiers de sortie d'habitat indigne, d'amélioration et d'adaptation de l'habitat et de maintien à domicile de personnes âgées.

Les missions sociales de Procivis Aquitaine Sud s'adressent exclusivement à des personnes qui ne sont pas « bancarisables ». Le but est d'organiser une « maîtrise d'œuvre sociale » administrative, technique et financière locale au service de ces ménages. L'objectif est de trouver des solutions adaptées et pérennes à l'amélioration de l'habitat pour des ménages dans des situations sociales complexes.

La convention signée avec l'Etat prévoit également que les Sacicap s'engagent collectivement à initier des programmes immobiliers portant sur 15 000 logements en accession à la propriété sur une période de six ans.

Un plancher annuel moyen de production est fixé à vingt logements pour chacune d'entre elles. L'obligation de Procivis Aquitaine Sud au titre de ce volet opérationnel s'élève à cent vingt logements pour la période 2008-2013. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008, trois logements ont fait l'objet d'un contrat Prêt Social Location Accession.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat d'exploitation	- 125	- 214
Résultat financier	652	1 366
Résultat courant avant impôts	527	1 152
Résultat exceptionnel	- 4	240
RESULTAT DE L'EXERCICE	522	1 392

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	2008	2007
Participations	31 318	31 318
Actif immobilisé	31 483	31 360
Disponibilités	200	364
Actif circulant	1 448	1 083
Total de l'Actif	32 931	32 443
PASSIF (en milliers d'euros)		
Dettes envers les établissements de crédits	260	350
Fonds propres	32 132	31 625
Autres dettes et divers	539	468
Total du Passif	32 931	32 443

Le Conseil Municipal prend connaissance du présent rapport écrit.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.